Trente-quatrième Année. — N° 362 UN NUMÉRO 15 CENTIMES. SAMEDI 28 DÉCEMBRE 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, **13** fr. **50**. — Six mois, **26** fr. — Un an **50** francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, **15** francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 27 DECEMBRE 1889

M. GLADSTONE ET LE DIVORCE

M. Gladstone vient de publier dans la *North Americain Review* de New-York, un important et remarquable article sur le divorce. M. Gladstone suppose qu'on lui adresse les quatre questions suivantes :

1. Croyez-vous au principe du divorce dans certains cas donnés ?

2. Des gens divorcés peuvent-ils se marier dans certains cas donnés ?

3. Quel est l'effet du divorce sur l'intégrité de la famille ?

4. L'absolue prohibition du divorce où elle existe contribue-t-elle à la moralité de la société ?

Relativement à la première question, voici la substance de ce que répond M. Gladstone.

L'éminent écrivain croit que l'avenir des Etats-Unis est de plus grande importance pour le christianisme que celui de tous les autres pays, que cet avenir repose, en grande partie, sur la question du mariage qu'aucun pays n'est plus intéressé que l'Amérique à bien faire son choix dans une matière aussi importante. La force d'une société repose sur la famille, et la solidité de la famille dépend du mariage. M. Gladstone n'admet pas le divorce, dans le sens qu'on attache à ce mot ; il admet seulement dans certains cas graves et conditionnellement ce qu'on pourrait appeler une séparation de corps, mais cette séparation, selon lui, ne peut ni annuler le contrat de mariage, ni dispenser les parties de leurs obligations.

Relativement à la seconde question, M. Gladstone déclare que le mariage des personnes divorcées n'est admissible dans aucun cas. Non pas qu'il nie les difficultés résultant de leur position, mais le remède, dit il, est pire que le mal.

M. Gladstone établit à cet égard les principes suivants : « Le mariage est essentiellement un contrat pour la vie : le mariage chrétien implique un vœu fait devant Dieu; aucune autorité n'a été donnée à l'Eglise chrétienne d'annuler ce vœu (M. Gladstone parle ici au point de vue protestant); ce vœu ne peut dépendre en aucune façon du pouvoir civil qui peut l'interdire, mais non pas l'annuler quand il a été prononcé ; le mariage des personnes divorcées est défendu par les Saintes-Ecritures ; les lois de l'Eglise latine et aussi celles de l'Eglise anglicane, ne permettent pas le mariage des personnes divorcées ; le divorce altère profondément le caractère du mariage et y substitue une base nouvelle ; le divorce ne repose sur aucune base de principe ni d'autorité ; le divorce ne parait pas avoir existé dans les temps primitifs. Il dénote une décadence et la force croissante de l'empire des passions ».

A la troisième question, M. Gladstone répond ainsi : « Si le divorce est contraire à l'intégrité et à la pureté de la famille, le mariage des personnes divorcées la détruit de fond en comble. »

Pour la quatrième, M. Gladstone déclare ne pouvoir donner une réponse que dans la limite de ses observations. Il a passé 60 ans au centre de la vie britannique. Avant 1857 le Parlement pouvait prononcer le divorce, mais ces cas étaient si rares qu'ils ne pouvaient avoir que peu d'influence sur le ton général de la Société. En 1857, le Parlement vota le *Divorce act*. « Sans aucun doute, depuis cette époque, dit M. Gladstone, la moralité a décliné parmi les hautes classes, et cet affaiblissement de la vie conjugale et de la vie de famille est reconnu, dit M. Gladstone, par des personnes qui ne partagent en aucune façon les idées sur le mariage. »

Telle est, en substance, la consultation de M. Gladstone sur le divorce. Si l'on veut réfléchir à la position éminente qu'occupe l'écrivain de la *North Américain Review*, à sa vaste expérience des choses et des hommes à sa haute intelligence, il faut bien reconnaitre que son avis a du poids en cette matière. La doctrine de M. Gladstone est à peu de choses près la doctrine chrétienne. M. Gladstone est profondément convaincu de l'influence délétère et démoralisatrice du divorce et il le considère comme un fléau social au premier chef.

EN TOULOUSAIN

La ville de Toulouse en Toulousain, est devenue célèbre par autre chose que son Capitole, que la chanson de Bruscambile dans la *Jolie Parfumeuse*, et que la légende de Clémence Isaure.

Toulouse, en effet, ne se contente pas de distribuer aux jeunes écrivains, par la main loyale de ses Mainteneurs es-jeux floraux, les églantines ou les pensées qui récompensent les petits talents de province, soit en prose, soit en vers.

La capitale du Languedoc commence à se faire une réputation particulière de brigandage politique et de tripatouillage électoral, qui la classe au premier rang parmi les cavernes célèbres, entre la caverne où le cyclope Polyphème mangeait tout crus les compagnons d'Ulysse et la caverne des *quarante voleurs* découverte par Ali-Baba.

C'est là, depuis cinq ans bientôt, que les élections s'opèrent sous la direction occulte de Fra Diavolo ou de Robert-Houdin.

Grâce à des préfets à la main *prenante*, comme la queue de certains singes, les bulletins conservateurs disparaissent de l'urne après y être entrés.

Si cela ne suffit pas, le préfet, qui recrute ses secrétaires au bagne, parmi les faussaires les plus en renom, fait gratter les feuilles de pointage, et, par ces opérations aussi laborieuses qu'expéditives, on proclame élus les Duportal ou les Calvinhac bien qu'ils n'aient eu que la minorité des suffrages exprimés.

Nous parlions tout à l'heure des Mainteneurs, dont Toulouse a le droit de se montrer fière.

C'est surtout à la sincérité du suffrage universel, que ces MAINTENEURS devraient appliquer les qualités qui se trouvent dans l'étymologie de leur nom.

Mais ce qu'ils *maintiennent* jusqu'à présent, c'est la fraude et la falsification.

D'ailleurs, comment cela ne serait-il pas, lorsque l'exemple leur vient de haut, lorsque le ministre tolère ces infamies, et lorsque les préfets et les maires s'en font les joyeux complices ?

Un dossier qui passe par la préfecture de la Haute-Garonne, n'en sort que biseauté.

Elle est à double fond, la préfecture de la Haute-Garonne.

Et les filous y ont élu domicile depuis 1885.

Qui sont-ils au juste ?

Nous espérons bien que la vérification des pouvoirs du faux député Calvinhac, nous permettra de rechercher les responsabilités et le mettre enfin la main sur les GRATTEURS d'élections.

Je disais que les maires, dans ce pays-là, comme les préfets, prêchent la canaillerie ouvertement, comme d'autres prêcheraient la vertu.

Il parait que c'est dans l'air, et qu'une « influenza » de coquinerie règne sur l'ancienne ville des Tectosages.

En effet, un journal du Midi nous apprend que M. Ournac, maire d'une partie de Toulouse, aurait fait devant le conseil municipal un aveu précieux.

Il aurait dit, à propos de la nomination d'un aumônier au lycée des filles :

« NOUS VOULONS FAIRE DES LIBRE-PENSEURS ET » DES LIBRE-PENSEUSES, MAIS, POUR CELA, IL FAUT » AVOIR DES ÉLÈVES, ET NOUS LES AURONS EN DONNANT » AUX FAMILLES LA GARANTIE D'UNE INSTRUCTION RE- » LIGIEUSE. »

C'est superbe ! si c'est vrai.

Oui, superbe !

Ainsi donc, on constate que le lycée des filles n'a pas d'élèves.

Pourquoi ?

Parce que les familles honnêtes ne veulent pas y mettre leurs filles, qui deviendraient des cocottes, en même temps que des libres-penseuses.

Et pour attirer des élèves, pour tromper les familles, on y met un aumonier, simple appeau qui doit cacher le piège tendu aux parents chrétiens.

L'aumônier, c'est l'amorce.

Avis aux familles chrétiennes qui, sur la foi de cette nomination d'un aumônier, enverraient leurs filles dans cet établissement, qui n'est qu'un ignoble traquenard tendu à leur honnêteté !

J'ai, certes, vu des choses bien fortes sous la République.

Mais celle-là est une des plus fortes.

Et si la phrase prêtée à M. Ournac est vraie, est exacte, ce dont je veux douter encore jusqu'à ce qu'il ait eu le temps matériel de la démentir ou de la rectifier, le Toulouse scolaire sera à la hauteur, comme piraterie, du Toulouse politique et administratif.

Dès lors, les voyageurs qui se risqueraient imprudemment dans un pareil coupe-gorge, feront bien de veiller sur leur montre et sur leur porte-monnaie, puisqu'on y volerait, et pour les changer et pour les salir, non seulement les bulletins de vote, mais encore les jeunes filles.

(*Autorité.*) PAUL DE CASSAGNAC.

Nouveaux commandants de corps d'armée

Les nominations des nouveaux commandants de corps d'armée, attendues depuis plusieurs semaines, ont paru le 25 décembre à l'*Officiel*.

Le général de Galliffet, 60 ans, remplace comme inspecteur général de corps d'armée, le général Carrey de Bellemare. Il est donc le chef éventuel d'une de nos cinq armées actives. Il eût sans doute préféré le commandement de la cavalerie.

Le général Galland, 62 ans, passe de Bourges à Orléans. Chef de bataillon en 1870, il rallia après la bataille de Wœrth son régiment, le 47e de ligne. Général de brigade en 1878, il est divisionnaire depuis 1880. Il remplace le général Blot, l'ancien chef d'état-major du général Farre au ministère de la guerre.

Le général Kramezel de Kerhué, 57 ans et demi, le seul de nos commandants actuels de corps d'armée qui sorte de la cavalerie. Il a fait, en 1870, la campagne de la Loire à la tête du 3e hussards. Général de brigade en 1880, divisionnaire peu après, il commandait depuis 1887 la 6e division d'infanterie. Il succède au général Galland, à Bourges.

Le général Cailliot, 56 ans, un strasbourgeois. Il a pris part au siège de Sébastopol et à la campagne d'Italie ; il a été blessé à Reischoffen. Général de brigade en 1879, il commanda l'une de nos colonnes en Tunisie et devint plus tard directeur de l'infanterie au ministère. Divisionnaire depuis 1885. Officier très énergique qui compte de brillants états de service. Il remplace le général Henrion à Rennes.

Le nouveau commandant du 20e corps est couvert de glorieuses cicatrices. A l'assaut de Malakoff, il recevait trois éclats d'obus aux deux jambes, un coup de feu au bras droit et un coup de baïonnette à la main droite. Il a reçu une nouvelle blessure à Frœschwiller.

UNE ÉVASION

Ceci est extrait des « Mémoires du général Cluseret. » C'est le récit de son évasion après la Commune. Il quitta Paris grâce à un prêtre et déguisé en prêtre.

Il ne fut pas le seul d'ailleurs à demander le salut à la robe des otages, sans lui garder d'ailleurs grande reconnaissance.

Il joua le « Pater » au naturel dix-huit ans avant que Coppée l'écrivit.

Citons :

» Arrivé au troisième, je sonnai. Une bonne servante de curé vint m'ouvrir.

» — Monsieur l'abbé ?

» — Il y est.

» — Puis-je le voir ?

» — Voulez-vous me dire votre nom ?

» — C'est inutile ; c'est pour affaire de son ministère.

» — Veuillez entrer.

» L'appartement était modeste et peu vaste. Je n'eus pas le temps de m'asseoir. L'abbé parut.

» — Bonjour, monsieur l'abbé. Me reconnaissez-vous ?

» Parfaitement.

» Vous devinez ce qui m'amène ?

» — Exactement. Vous êtes mon hôte et chez vous.

» Ceci fut dit simplement sans hésitation, et ce fut tout.

» Alors il donna ses instructions à la servante, lui dit carrément qui j'étais, et celle-ci m'accepta comme l'envoyé de Dieu. Son maitre avait parlé. Tout était dit. Terribles cette obéissance et cette foi absolues.

» L'abbé me fit observer que je ne pouvais rester chez lui dans mon costume civil sans attirer l'attention. Mieux valait, selon lui, prendre le costume ecclésiastique.

» En conséquence, nous procédâmes à la toilette. Et pendant cinq mois, je restai à Paris comme prêtre venant passer ses examens pour le doctorat en théologie. »Général CLUSERET. »

L'INDUSTRIE LAINIÈRE

et le commerce de la France avec les puissances étrangères

Nous continuons nos emprunts à la brochure de M. Marteau :

PAYS-BAS. — Les importations de laines des Pays-Bas en France, dont le chiffre peut paraître relativement important, comprennent des laines longues de la production indigène.

Quant aux exportations de laines de France en Hollande, elles doivent être sensiblement plus importantes que ne l'indiquent les tableaux officiels, car les fabriques de draperies hollandaises consomment des blouses, des déchets et autres genres, qu'elles se procurent en France et en Belgique, mais toujours par le transit belge.

Par suite de la concurrence de l'Allemagne et de la baisse du prix le chiffre des exportations de tissus de France en Hollande après avoir doublé est retombé au niveau de 1869.

DANEMARK. — Les tableaux officiels n'indiquent pas les exportations de tissus de laines de France en Danemark. Il est cependant certain que la France écoule dans cette contrée quelques tissus, mais souvent par le transit Belge

SUÈDE ET NOWÈGE. — On voit par ces chiffres des exportations de tissus de France en Scandinave que nous avons perdu beaucoup de terrain dans cette contrée, il faut attribuer la cause à la concurrence Allemande qui se trouve plus à proximité de ce marché et qui a fait de grands sacrifices pour s'y implanter.

De plus le transit belge ou allemand absorbe la plus grande partie de ces exportations et rend très difficile l'évaluation de la part réelle de ces contrées.

ETATS-UNIS. — *Laines.* — On voit par les chiffres du tableau que les exportations de laines de France aux Etats-Unis subissent des variations très considérables. Après avoir atteint 134 millions de francs en 1879, elles sont tombées en 1588 à moins de 5 millions. La production est en effet très capricieuse en Amérique et la mode a plus que partout ailleurs une grande influence. De plus la spéculation se met quelquefois aux achats, et il n'est pas rare de voir revendre à Londres des laines revenant d'Amérique, quand la spéculation qui en avait déterminé l'achat ne réussit pas là-bas.

Depuis quelques années la fabrique des Etats-Unis emploie passablement de laines de peaux de Buenos-Ayres lavées et travaillées dans midi de la France, c'est ce qui a amené l'augmentation de l'exportation depuis 1884.

Enfin la production des laines aux Etats-Unis suit une progression rapide et comme toutes les laines étrangères sont assujetties à un droit de douane assez élevé, il n'est pas étonnant que les fabricants de cette contrée cherchent à se passer de plus en plus des genres ordinaires venant du dehors.

Il convient d'ajouter que les Anglais revendent en Amérique une partie des laines ou déchets qu'ils achètent en France.

Tissus. — L'examen des chiffres des exportations de tissus de laine de France aux Etats-Unis montre une progression tout à fait extraordinaire. De 14 millions en 1869, ces exportations sont arrivées à plus de 91 en 1883 pour redescendre, il est vrai à 41 millions en 1888. C'est une augmentation de 187 0/0 depuis 1869.

Comme les Etats-Unis ne viennent pas nous faire concurrence avec leurs produits sur notre marché pour les lainages ; il est évident qu'au point de vue industriel ils constituent l'un de nos meilleurs clients.

Néanmoins, il importe de ne pas s'endormir sur cette impression car nous avons affaire à un pays profondément industriel et qui s'organise peu à peu pour produire tous les genres de lainages.

Si l'exportation de nos tissus et des tissus allemands et anglais est arrivée à des chiffres aussi importants malgré des droits d'entrée presque prohibitifs, c'est parce que le développement extraordinaire de cette contrée n'a pas permis à la production naissante de suivre la consommation et les besoins, mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir que cette situation ne peut s'éterniser et pour croire qu'il n'y aura pas de temps d'arrêt dans cette progression.

Or, ces temps d'arrêt coïncident avec une organisation plus avancée de l'industrie lainière là-bas et peut-être avec une réduction de la main-d'œuvre qui rendrait de plus en plus difficile à un moment donné, l'exportation dans cette contrée, à moins d'un revirement inespéré dans les idées économiques des Américains et d'une diminution des droits d'entrée qui parait plus que problématique.

Déjà on annonce que les Allemands de Leipzig vont établir en Amérique une grande filature de laines fines. Les tissages suivront bientôt sans doute et ce qui s'est passé en Saxe après l'annexion de l'Alsace et de ses filatures pourrait bien se reproduire en Amérique quand les tissages de cette contrée auront sous la main ces filés convenables pour établir les genres que nous leur envoyons. C'est là un point noir qu'il ne faut pas perdre de vue.

La diminution de nos exportations aux Etats-Unis depuis 1883 et 1884 est due surtout à la concurrence acharnée de la Saxe. Presque tous les fabricants de Gera, Greiz, Gauchau sont allés ou ont envoyé des employés à New-York où ils sont représentés, soit individuellement, soit collectivement. Cette organisation leur procure des renseignements rapides et précis pour l'échantillonnage ce qui leur a permis de nous battre souvent non seulement en prenant des ordres les plus importants, mais encore en ne nous laissant que les genres les plus ingrats a produire.

C'est ainsi qu'en 1887 et 1888 non-seulement nous avons perdu sur le chiffre de nos exportations de tissus aux Etats-Unis, mais encore nous avons trop souvent exporté à perte les cachemires et autres genres classiques, pendant que les fabricants Saxons travaillaient sur les commissions rémunératrices.

Depuis que ce fait est connu, de grands efforts sont faits pour empêcher la Saxe de nous enlever cette clientèle et nous avons l'espoir de réussir à regagner le terrain perdu.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'il y a toujours un grand aléa venant de la mode dans les affaires de lainages avec les Etats-Unis.

En ce moment par exemple Bradford cherche à faire reprendre à ses alpagas le pas sur les genres de lainages mérinos. Si la mode revenait à ces articles nous serions certains d'une nouvelle diminution de nos exportations qui péserait lourdement sur le marché.

COLONIES ANGLAISES D'AMÉRIQUE. — Nos exportations de tissus paraissent en vue de diminution dans les colonies, mais il n'est pas facile de juger de ce fait, car une grande partie de nos ventes en Angleterre étant destinée aux colonies, il est très possible que le chiffre réel de nos exportations soit en augmentation malgré que celui des statistiques officielles, qui ne mentionne que les affaire directes soit en diminution.

BRÉSIL. — Nos exportations de tissus de laine après avoir subi une diminution considérable, sont presque revenus au niveau de 1869. Le chiffre de 6 millions est important et prouve que le Brésil est un excellent client qu'il importe de conserver. (*A suivre.*)

L'INFLUENZA

(*De l'Agence Havas*)

L'état sanitaire de la ville de Paris

Paris, 26 décembre. — La statistique sanitaire de la ville de Paris, a été publiée aujourd'hui. Elle constate pendant la cinquante-et-unième semaine de 1889, 1,356 décès, tandis que 1,188 avaient été enregistrés pendant la semaine précédente. Cette recrudescence de mortalité n'est pas due, comme certains journaux voudraient le faire croire, à l'épidémie régnante : il y a accroissement des maladies des organes respiratoires. Voilà le seul fait contenu dans le bulletin du docteur Bertillon.

En suite, le bulletin constate que la phtisie pulmonaire a causé 212 décès, la méningite 37, l'apoplexie et la paralysie 98, les maladies organiques du cœur ont fait périr 105 personnes. Cela ne veut pas dire que l'influenza ait diminué d'intensité. Un très grand nombre de personnes en sont toujours atteintes. Dans plusieurs hôpitaux, on a même été obligé de construire des annexes, mais la maladie a gardé un caractère bénin.

(*D'un correspondant particulier*)

Augmentation des cas d'influenza à Paris

Paris, 26 décembre. — Les nouvelles alarmantes qui circulent depuis deux jours sur la marche croissante de l'épidémie de l'influenza à Paris, se confirment ce soir.

On compterait actuellement 580 décès pour la dernière période de 24 heures.

Ce qui est significatif, c'est que l'administration des Pompes funèbres se voit dans l'impossibilité de faire face aux exigences du service. Son personnel a du être doublé ; son matériel est insuffisant, et on ne tend plus de noir, que pour les classes élevées de service, les portes des maisons mortuaires.

Depuis aujourd'hui, le service des écuries de l'administration a dû avoir recours aux loueurs, pour assurer la traction des corbillards.

A l'hôtel de ville, le service de la statistique cache, autant que possible, la vérité aux journalistes ou aux autres personnes qui viennent chercher des renseignements sur la mortalité quotidienne.

L'épidémie sévit d'une manière à peu près uniforme, dans tous les quartiers de Paris sans distinction, prenant le caractère grave qu'on remarque depuis deux jours.

Un ancien député mort de l'influenza

Paris, 26 décembre. — Le comte Polydore Lemarrois, ancien député de Valognes, est mort aujourd'hui, à l'âge de 51 ans, des suites d'une atteinte d'influenza, dégénérée en congestion pulmonaire.

L'influenza à Lyon

Lyon, 26 décembre. — L'influenza continue règner avec violence à Lyon.

La plupart des maisons d'éducation ont suivi l'exemple du lycée, en licenciant leurs élèves.

Un bon nombre d'administrations et de magasins sont absolument désorganisés.

Plusieurs régiments sont sérieusement atteints.

NOUVELLES DU JOUR

Une scission dans l'Association des artistes français

Paris, 26 décembre. — Au cours d'une séance orageuse des artistes français au Palais de l'Industrie, une scission s'est produite dans le comité.

M. Meissonnier a quitté la salle des séances, accompagné de MM. Puvis de Chavannes, Carolus Duran, Cazin, Damon, Bouverez, Duez, Gerveix, Roll, Wattier, signataires, comme lui, d'une protestation contre les décisions prises par l'assemblée.

Les candidats aux élections législatives

Paris, 26 décembre. — On parle de la candidature de M. Goblet, contre M. de Belleval, boulangiste invalidé, et de celle du major Labordère, à Neuilly, contre M. Laur.

Un incendie

Bonneville, 26 décembre. — Un violent incendie a détruit, aux Jets, commune du canton de Taninge, une maison d'une valeur de plus de 30.000 francs. Rien n'était assuré. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Les grèves en Belgique

Crepin, 26 décembre. — Hier, jour de Noël, le chômage a été complet. Des meetings ont eu lieu à Jumelle et à Charleroi; on y a prêché la grève générale.

La situation est stationnaire, mais tend cependant à s'aggraver.

Plusieurs laminoirs sont déjà arrêtés à Jumelle, Châtelet, et Marchienne, faute de charbon. Les autres ne tarderont pas à l'être.

Presque tous les directeurs de charbonnages refusent d'accéder aux demandes des grévistes.

Tremblement de terre

Catane, 26 décembre. — Hier, à six heures 30, on a ressenti une violente secousse de tremblement de terre, à Auréale.

Les environs d'Aurcale ont été sérieusement endommagés. Plusieurs maisons se sont écroulées. Quelques-unes menacent de tomber.

Quelques personnes ont été légèrement blessées.

Le conflit anglo-portugais

Lisbonne, 26 décembre. — Les esprits sont fort surexcités dans tous les partis portugais contre l'Angleterre. On prépare un mouvement patriotique dans le cas où le Portugal n'obtiendrait pas la reconnaissance de ses droits en Afrique.

La question de la Crète

Constantinople, 26 décembre. — Le gouvernement allemand pèse ici sur le Sultan pour obtenir la cession de la Crète à la Grèce.

Il est inexact que Lord Salisbury ait adressé une note énergique à La Porte, sur l'attitude des autorités turques en Crète.

Le caoutchouc et le Brésil

Paris, 26 décembre. — Dans une lettre adressée au ministre des affaires étrangères et au ministre du commerce, le président de la chambre de commerce de Paris dit qu'un fait vient de se produire au Brésil, qui peut avoir sur le commerce français une influence fâcheuse très considérable.

Le conseil provincial de la province de Para aurait, parait-il, décidé qu'à partir du 1er janvier 1890 un nouveau droit de 1 1/4 0/0 allait être imposé sur le caoutchouc, mais que par faveur spéciale, la Compagnie mercantile en serait exonérée.

Dans ces conditions, toute lutte deviendrait impossible à ceux de nos nationaux qui importent directement ces matières premières du Brésil, et l'exonération accordée à la Compagnie dont il s'agit aurait des conséquences d'autant plus funestes que son but serait de favoriser un arrangement en vue de faire monter les cours dans une forte proportion.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 27 décembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
87 825	3 0/0	87 80	87 775	87 70
105 25	4 1/2 0/0 1883	105 95	105 95	105 90
95 70	Italien 5 0/0	.. ..	96 70	95 575
17 70	Turc 4 0/0	17 70	17 675	17 65
472 8125	Egypte 6 0/0	471 875	471 50	470 31
74 3/16	Extérieure 4 0/0	.. ./.	74 /.	73 1/2
88 5/16	Hongrois 4 0/0	88 1/4	88 1/16	.. /..
65 5/16	Portugais 3 0/0	65 11/16	65 15/16	65 3/16
97 7/16	Consolidés anglais	97 5/16	97 5/16	97 7/16
93 1/8	Russe 1880	93 3/16	93 3/16	93 3/16
93 1/8	Russe 1889	93 1/4	93 1/4	93 5/16
	Sociétés de crédit			
4075 .	Banque de France	.... ..	....	4020 ..
522 50	Banque d'Escompte	522 50	523 75	522 50
793 75	Banque de Paris	... ..	... ..	... ..
1336 25	Crédit Foncier	.... ..	1337 50	.... ..
455 ..	Crédit Mobilier	.... ..	455 .	.. ..
692 50	Crédit Lyonnais	690 ..	692 50	691 25
534 ..	Banque Ottomane	.... .	534 375	533 75
	Chemins de fer			
1796 25	Nord	.... ..	1795 ..	1792 50
1351 25	Paris-Lyon-Méditer	.... ..	1353 75	1351 25
....	Orléans	.... ..	.... ..	.... ..
517 50	Autrichiens	... .	517 50	516 25
288 25	Lombards	286 25	288 75	285 ..
366 25	Nord Espagne	.... .	362 50	361 25
310 ..	Saragosse	.... .	310 ..	311 25
	Valeurs diverses			
1456 25	Gaz Parisien	.... ..	1460 ..	1456 25
40 ..	Métaux	.. ..	40 ..	.. ..
74 ..	Panama	.. ..	73 75	73 75
2324 ..	Suez	.... .	2332 50	2320 ..
	Mines			
411 25	Rio-Tinto	412 50	413 50	409 375
117 50	Tharsis	... ..	117 50	... ..
... ..	de Beers	... ..	... ..	... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 27 décembre 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 88 ..	3 0/0	87 85 ..
92 35 ..	3 0/0 amortissable	92 40 ..
105 92 1/2	1/2 0/0 1883	105 92 /.

BOURSE DE LILLE

du vendredi 27 décembre

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	106 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.... ..	105 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	513 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	. . . .	518 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	415 ..
Lille 1887	386 50	389 75
Armentières 1886	... .	477 50
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	46 ..
Tourcoing 1878	.. ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	108 50
Département du Nord	...	104 ..
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ	..	570 .
— act. nouv.	.... ..	1105 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ	...	500 .
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	...	115
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	297 50
Caisse Platel et Cᵉ	...	350 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... .	550 .
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	...	410 .
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	.... .	1100 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... .	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... .	1975 .
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... .	435 .
Union Lin du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... .	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... .	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... .	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	... .	150
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... .	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cᵉ	.. .	500 .
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... .	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.... .	2065 .
Biache-Saint-Vaast	... ..	3280
Denain et Anzin	370	365 ..
Obligations Nord	...	400
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	467 .
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... .	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	... .	500
Chemins de fer économiques du Nord	... .	430 .

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets	
Aniche (Nord) le 12e	12100	12106 .
Anzin 100e de denier	.. ..	4200 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.	.. ..	1315 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	.. ..	13100 ..
Bully-Grenay le 6e	1737 50...1750	1730 ..
Carvin	1170	1165 ..
Courrières	.. ..	30000 ..
Campagnac	.. ..	450 ..
Crespin	.. ..	240 ..
Douchy	.. ..	4500 ..
Douaisienne (act libérée 500 fr.)	.. ..	225 ..
Dourges	.. ..	8500 ..
Escarpelle (Nord)	.. ..	3225 ..
Epinac	.. ..	200 ..
Ferfay (Société anonyme)	.. ..	740 ..
Lens	.. ..	23900 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	.. ..	47 75
Liévin	.. ..	8000 ..
Lys supérieure	.. ..	.... ..
Meurchin	.. ..	2600 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	.. ..	19100 ..
Rety, Ferques, Hardinghem	.. ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	.. ..	5 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	.. ..	60 ..
Vicoigne et Nœux	.. ..	20000 ..

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Le déplacement du Préfet du Nord

Paris, 27 décembre. — Le décret nommant conseiller d'Etat M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, paraitra demain au *Journal officiel*.

L'influenza à Paris

(*D'un correspondant particulier*)

Paris, 27 décembre. — L'épidémie n'a ni augmenté d'intensité ni diminué depuis hier.

Quant au nombre des malades, on peut actuellement le fixer au tiers de la population. Il suffit pour s'en rendre compte d'examiner l'effectif des administrations publiques.

Presque partout, les bureaux sont vides ; à la Préfecture de police, par exemple, il manque un employé sur trois ; il en est de même à l'administration des Postes et Télégraphes.

A l'école polytechnique, licenciée, comme on le sait, sur 480 élèves, 400 ont été atteints; on sait qu'un élève a déjà succombé.

Parmi les jeunes gens qui n'ont pas encore quitté l'école, il en est malheureusement un, dont l'état inspire les plus grandes inquiétudes.

L'influenza à Toulon

Toulon, 27 décembre. — L'influenza continue à sévir à Toulon. A ce jour, il y a 130 malades des troupes de la marine à l'hôpital Saint-Mandrier; toutefois on ne constate aucun cas grave. On a, il est vrai, à déplorer la mort de deux enseignes de vaisseau, MM. Roustan et Sarrut; mais l'un a succombé à une bronchite et l'autre à un érisypèle.

Le monument de Paul Baudry

Paris, 27 décembre. — Le comité de souscription du monument élevé au Père-Lachaise sur la tombe de Paul Baudry, vient de décider que l'inauguration de ce monument aurait lieu le 17 janvier, jour anniversaire de la mort du grand peintre.

La santé du roi de Portugal

Lisbonne, 27 décembre. — La santé du roi continue à s'améliorer.

La révolution au Brésil

Rio-de-Janeiro, 27 décembre. — Un décret, en date du 23 décembre, ordonne que les personnes accusées de sédition et de subornation militaire, ou d'opposition au gouvernement, seront jugées par le tribunal militaire.

Le gouvernement a suspendu hier la publication du journal de l'opposition.

Le socialisme en Allemagne

Berlin, 27 décembre. — Tous les jours surgissent de nouveaux faits prouvant que le socialisme fait en Allemagne les progrès les plus rapides. Mais les idées socialistes ne s'étaient propagées jusqu'à présent que parmi les ouvriers. Voici maintenant qu'elles gagnent les classes les plus instruites.

Dans une réunion de démocrates socialistes de Karlsruhe, M. Guttenstein, procureur royal au tribunal supérieur du grand duché de Bade, a fait une déclaration formelle d'adhésion au parti socialiste.

Le commissaire de police qui assistait à la réunion a été tellement impressionné par cette déclaration, qu'il a immédiatement dissous la réunion.

Les étrennes d'une archiduchesse

Vienne, 27 décembre. — Edison a adressé à la petite archiduchesse Elisabeth, fille de feu l'archiduc Rodolphe, une poupée-phonographe, comme cadeau de Noël.

La poupée récite, entre autres choses, une ode composée en l'honneur de l'Empereur, pour l'anniversaire de sa naissance par sa fille, la princesse Marie-Valérie.

Le nouveau fusil allemand

Le *XIXe Siècle* publie, d'après une dépêche de Vienne, les renseignements suivants sur le nouveau fusil à répétition de l'armée allemande ;

« Le canon du nouveau fusil est fabriqué d'après le même système que les pièces d'artillerie, c'est-à-dire que, sur le canon intérieur du fusil, chauffé au rouge, est adaptée une seconde enveloppe, ce qui rend le canon plus résistant et l'échauffement du tir moins facile.

» Le magasin du fusil reçoit à chaque chargement un châssis en cuivre contenant cinq cartouches. Au cinquième coup, le châssis tombe automatiquement par terre. Les projectiles ont une âme en plomb contenue dans une enveloppe en nickel. La portée totale du nouveau fusil est de 3.800 mètres. »

La vente d'Henri Rochefort

La *Presse* cite l'extrait suivant des délibérations du conseil municipal :

« *Autorisation de résilier le bail de la maison dite du Pont-de-Suresnes, au bois de Boulogne.*

» M. Despatys, rapporteur.—Messieurs, nous sommes saisis d'une demande tendant à la résiliation du bail d'une maison dite du Pont-de-Suresnes et située au bois de Boulogne.

» Cet immeuble a été loué, il y a trois ans, par M. de Rochefort-Luçay, aujourd'hui contumax.

» A la suite de la condamnation prononcée contre lui, M. le directeur des domaines de la Seine, à qui revient l'administration de l'immeuble loué, a répondu à la ville, lui demandant le paiement de longs arriérés, qu'il n'avait pas de fonds disponibles à cet usage.

» Il lui propose donc de résilier le bail à l'amiable à partir du 1er avril prochain.

» Il sollicite subsidiairement de la Ville qu'elle ne s'oppose pas à la vente du mobilier de M. Rochefort, formant garantie, mobilier que les frais de garde et d'entretien rendent d'une conservation onéreuse.

» Aucune difficulté ne parait s'élever contre ces prétentions.

» Nous vous prions donc d'autoriser le Domaine à résilier le bail et de l'inviter en même temps à faire vendre à l'amiable le mobilier, pour parer au paiement des loyers passés, dont deux termes ont été acquittés d'avance. »

Ces conclusions sont adoptées.

La *Presse* ajoute :

« Tant mieux ! Cette affaire deviendra un des *clous* de la campagne électorale et il n'y aura guère de réunion où l'on ne demandera à l'un des conseillers sortants : « Etes-vous de ceux qui ont autorisé la vente du mobilier de Rochefort ? »

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

27 décembre.

ROUBAIX-TOURCOING. — Marché soutenu sans grand changement.

On a traité :

Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing: Contrat n. 1 : 10,000 kil. sur janvier à 6,30; 20,000 sur mars à 6,12; 10,000 sur mai à 6,07; 10,000 sur juillet à 6,07; 5,000 sur septembre à 6,07; 5,000 sur octobre à 6,05; 5,000 sur novembre à 6,05.

Type prima irréductible, 5,000 kil. sur mars à 6,47.

Total de la journée, 70,000 k.

ANVERS. — La cote accuse aujourd'hui une avance moyenne de cinq centimes sur tous les mois.

On a enregistré : 5,000 kil. sur décembre; 45,000 sur janvier; 5,000 sur mars ; 15,000 sur avril ; 10,000 sur mai ; 10,000 sur septembre ; ensemble 90,000 kil. peignés allemands B, plus 5,000 kil. peignés M sur février, soit 95,000 kil.

Caisse d'Epargne Postale

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi sur la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.) Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois*.

LIVRET NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6,000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 100). Cet intérêt part du 1ᵉʳ ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt.

ACHAT GRATUIT DE RENTES. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opérer et achat sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

MINEURS. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

VERSEMENTS. — Tout versement ultérieur peut être effectué par le titulaire d'un livret de la Caisse nationale d'épargne ou par un tiers quelconque porteur de ce livret. La partie versante doit s'assurer avant de quitter le bureau, que la valeur des timbres-épargne appliqués sur le livret représente bien le montant intégral du dépôt et que ces timbres ont été frappés du timbre à date et revêtus de la signature de l'agent des postes

REMBOURSEMENTS. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser tout ou partie de leur compte adressent directement leur demande au ministre des postes et des télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance

NOTA. — Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux